

# ACTION URGENTE

## TROIS HOMMES CONDAMNÉS À MORT APRÈS AVOIR ÉTÉ TORTURÉS

**Trois hommes membres d'un groupe armé mauritanien ont été condamnés à mort pour le meurtre, en 2007, de quatre touristes français. La Mauritanie n'a procédé à aucune exécution depuis 1987.**

Trois Mauritaniens, **Sidi Ould Sidna, Maarouf Ould Haiba** et **Mohamed Ould Chabarnou**, ont été condamnés à mort le 25 mai par la Cour criminelle de Nouakchott, la capitale du pays. Ils avaient reconnu être membres du groupe armé islamiste Al Qaïda au Maghreb islamique (AQMI).

Devant la cour, les trois hommes ont nié avoir tué les touristes français et leurs avocats n'ont cessé de protester que leurs déclarations avaient été obtenues sous la torture après leur arrestation en janvier 2008 et utilisées comme élément à charge durant leur procès. Pour en savoir plus sur les préoccupations d'Amnesty International concernant la torture d'islamistes présumés, consultez le rapport *Mauritanie. La torture au cœur de l'État* (index AI : AFR 38/009/2008).

Amnesty International a rencontré les trois hommes à plusieurs reprises au cours de deux missions de recherche en Mauritanie, alors qu'ils étaient en détention provisoire. Tous les trois ont déclaré avoir été torturés pendant plusieurs semaines. L'un d'eux a dit avoir été torturé, battu et humilié tous les jours pendant 18 jours. Un autre a affirmé avoir été torturé et privé de sommeil et de nourriture pendant un mois, et menacé de viol et d'humiliation. Le troisième homme a expliqué qu'il avait subi la torture dite du jaguar : il était suspendu à une barre, les pieds et les mains attachés ensemble.

Sidi Ould Sidna, Maarouf Ould Haiba et Mohamed Ould Chabarnou faisaient partie d'un groupe de 10 Mauritaniens inculpés à la suite de ces meurtres. Le procureur souhaitait que deux autres personnes soient jugées par contumace, mais la cour a refusé. En plus des trois hommes condamnés à mort, cinq autres ont été condamnés à des peines allant de six mois à 10 ans de prison. Un chauffeur et un piroguier, accusés d'avoir facilité la fuite de ces hommes après l'attaque contre les touristes, ont été acquittés.

La Mauritanie n'a procédé à aucune exécution depuis 1987. Il est cependant à craindre que les hommes condamnés à la peine capitale dans cette affaire soient exécutés. Amnesty International est opposée à la peine de mort en toutes circonstances.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en arabe, en français ou dans votre propre langue) :**

- exhortez les autorités à commuer immédiatement les condamnations à mort de Sidi Ould Sidna, Maarouf Ould Haiba et Mohamed Ould Chabarnou ;
- priez-les instamment de garantir que le moratoire sur les exécutions, en place depuis 1987, continuera d'être appliqué.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 8 JUILLET 2010 À :**

#### Président de la République

Son Excellence Mohamed Ould Abdel Aziz  
Président de la République  
La Présidence, BP 184  
Nouakchott, Mauritanie

**Formule d'appel : Monsieur le Président de la République,**

#### Ministre de la Justice

Monsieur Abidine Ould Elkheir  
Ministre de la Justice  
Ministère de la Justice, BP 350  
Nouakchott, Mauritanie

**Formule d'appel : Monsieur le Ministre,**

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Mauritanie dans votre pays.** Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

AU 124/10, AFR 38/002/2010, 27 mai 2010

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## TROIS HOMMES CONDAMNÉS À MORT APRÈS AVOIR ÉTÉ TORTURÉS

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le groupe armé Al Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), auparavant connu sous le nom de Groupe salafiste pour la prédication et le combat, est principalement actif en Algérie. Ses membres ont revendiqué plusieurs attentats à la bombe perpétrés en 2007 en Algérie contre des cibles aussi bien civiles que militaires. Le groupe agit désormais à travers un réseau de cellules présentes dans des pays voisins, tels que la Mauritanie, le Mali et le Niger. Il a revendiqué plusieurs enlèvements d'Européens, notamment celui de trois travailleurs humanitaires espagnols en novembre 2009, la prise en otage de deux touristes italiens le mois suivant et l'enlèvement d'un touriste français au Niger en avril 2010.

AU 124/10, AFR 38/002/2010, 27 mai 2010

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**

